

Présents : BOUYALA R. – KAUFLE R. M. – MORENO P. – THIEFFRY F. – MORENO M. – MAURRAS F. – SIRE G. –
D'HONT V. – LEROY-THEOLAS C. – COLIN C. – CARON D. – LECOINTE H.

Absent : BIAU C.

Absents excusés : POUCHAIN K. – DISCHAMP-LENAIN L.

Mme Lydie DISCHAMP-LENAIN a donné procuration à Mme Catherine COLIN.
M. Kévin POUCHAIN a donné procuration à M. Marc KAUFLE R.

Mme Martine MORENO est désignée secrétaire de séance.

➤ **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 janvier 2017**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

1. Information du Conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

1. DCM 2016-14 du 20 décembre 2016 : Marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'entreprise CETUR pour :
 - a. Création d'un lotissement communal
 - b. Déplacement du terrain multisport
 - c. Réhabilitation de la voie ferrée en voie douce
2. DCM 2017-01 du 24 janvier 2017 : Marché mairie, attribution du lot toiture/bardage/garde-corps/jardinières à l'entreprise MCM
3. DCM 2017-02 du 31 janvier 2017 : Marché mairie – Avenants n° 1-2-3 (lot plaquage) entreprise JTP
4. DCM 2017-03 du 31 janvier 2017 : Marché mairie – Avenant n° 4 (peinture) entreprise OTTAVI
5. DCM 2017-04 du 8 février 2017 : Marché mairie – Avenant n° 5 (informatique) entreprise ALFACOM
6. DCM 2017-05 du 8 février 2017 : Marché mairie – Avenants n° 6 et n° 7 (plomberie) entreprise HERNANDEZ
7. DCM 2017-06 du 16 février 2017 : Marché mairie – Avenant n° 8 (électricité) entreprise COULON
8. DCM 2017-07 du 24 février 2017 : Marché mairie – Avenants n° 9 et n° 10 (plaquage) entreprise JTP

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

2. Comptes administratifs 2016

• **BUDGET PRINCIPAL - M14 :**

Fonctionnement

Dépenses	1 075 138,39 €
Recettes	1 214 289,14 €
Excédent	139 150,75 €
Report de l'exercice 2015	274 387,50 €

Investissement

Dépenses	321 155,35 €
Recettes	415 791,11 €
Excédent	94 635,76 €
Report de l'exercice 2015	- 185 999,02 €

M. Kaufler, adjoint aux finances, après présentation des comptes 2016, demande au Conseil de se prononcer et le Maire sort de la salle au moment du vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

• **BUDGET de l'EAU – M49 :**

Fonctionnement

Dépenses	219 095,54 €
Recettes	267 431,28 €
Excédent	48 335,74 €
Report de l'exercice 2015	9 597,89 €

Investissement

Dépenses	124 948,63 €
Recettes	171 128,58 €
Excédent	46 179,95 €
Report de l'exercice 2015	63 730,34 €

M. Kaufler, adjoint aux finances, après présentation des comptes 2016, demande au Conseil de se prononcer et le Maire sort de la salle au moment du vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Comptes de gestion 2016

L'exécution des dépenses relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur de Pézenas et les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs.

BUDGET PRINCIPAL M14	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée en investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Investissement	-185 999,02	0	94 635,76	- 91 363,26
Fonctionnement	531 992,77	257 605,27	139 150,75	413 538,25
TOTAL	345 993,75	257 605,27	233 786,51	322 174,99

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion de l'exercice 2016 pour le budget principal - M 14.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'exécution des dépenses du budget de l'eau relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur de Pézenas et les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs.

BUDGET de l'EAU M49	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée en investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Investissement	63 730,34	0	46 179,95	109 910,29
Fonctionnement	9 597,89	0	48 335,74	57 933,63
TOTAL	73 328,23	0	94 515,69	167 843,92

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion de l'exercice 2016 pour le budget de l'eau - M 49.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Affectation du résultat 2016 – M14 (budget principal) et M49 (eau)

Les résultats de clôture des comptes administratifs 2016 M14 et M49 doivent être reportés sur les budgets primitifs 2017.

Le budget de l'eau (M49) ayant été transféré à la CAHM au 1^{er} janvier 2017, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter ces résultats au Budget principal.

Résultat de l'exercice (fonctionnement)	M14 Commune M49 Eau/Ass. Résultat total consolidé	139 150,75 48 335,74 187 486,49
Résultats antérieurs reportés	M14 Commune M49 Eau/Ass. Total consolidé	274 387,50 9 597,89 283 985,39
Résultat à affecter	M14 Commune M49 Eau/Ass. Total consolidé	413 538,25 57 933,63 471 471,88
Solde d'exécution cumulé d'investissement	M14 Commune M49 Eau/Ass. Total	- 91 363,26 109 910,29 18 547,03
Solde des restes à réaliser d'investissement	M14 Commune M49 Eau/Ass. Total	- 8 791,44 0 -8 791,44
Besoin de financement total		9 755,59
Affectation en réserves R 1068 en investissement	M14 Commune M49 Eau/Ass. Total	100 154,70 0 100 154,70
Report en recette d'investissement R 001		18 547,03
Report en recette de fonctionnement R 002	M14 Commune M49 Eau/Ass. Total	313 383,55 57 933,63 371 317,18

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Transfert partiel du résultat 2016 du budget M49-Eau à la CAHM

Suite au transfert de compétences eau et assainissement à la CAHM au 1^{er} janvier 2017, un certain nombre de factures reçues après cette date mais liées à l'exercice 2016 sont prises en charge par la CAHM.

Afin de rembourser ces paiements à la CAHM, conformément à la réglementation, il convient donc de valider le principe d'un transfert de 12 320,33 € via une inscription budgétaire au compte D 678 du Budget principal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Contributions directes 2017

M. le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de fiscalité directe à :

- Taxe d'habitation	12,80
- Taxe sur le foncier bâti	17,80
- Taxe sur le foncier non bâti	75,05

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Budgets 2017 – M14 Budget principal et M14 Budget annexe – Lotissement

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 542 000 €
Recettes 1 542 000 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 1 040 000 €
Recettes 1 040 000 €

M. le Maire demande au Conseil de voter le budget primitif 2017 M14 Budget principal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Comme le prévoient les textes, il convient de créer un budget annexe pour la création du lotissement du City stade (3 lots). M. le Maire demande au Conseil d'approuver la création de ce budget annexe M14 – lotissement.

Il est précisé que ce budget est assujetti à TVA.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE - Lotissement :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 339 346 €
Recettes 339 346 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 108 756 €
Recettes 108 756 €

M. le Maire demande au Conseil de voter le budget primitif 2017 du budget Annexe – Lotissement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. Subventions aux associations 2017

Les subventions aux associations sont proposées pour 2017 après avis de la commission des animations. Il est précisé que le versement de ces subventions ne sera effectué qu'après réception, au plus tard le 30 avril 2017 :

- du bilan financier et d'activités de l'année 2016,
- des prévisions budgétaires et d'activités pour l'année 2017.

M. le Maire demande au Conseil d'accorder sous cette condition les subventions suivantes :

⇒ La Cèba - Pétanque	700,00 €
⇒ Création d'Arts Plastiques	300,00 €
⇒ Gym à Lèze	550,00 €
⇒ Gymnastique Féminine	550,00 €
⇒ Les Amis de l'Ecole	1 000,00 €
⇒ LEPA	500,00 €
⇒ ESC 34	4 500,00 €
⇒ Club 3 ^{ème} Age - UNRPA	800,00 €
⇒ FNACA	350,00 €
⇒ Comité des Fêtes	7 000,00 €
⇒ Les Amis de la Cèbe	350,00 €
⇒ La douce cèbe	350,00 €
⇒ Les producteurs d'oignons	2 350,00 €
	(dont 2000 € pour l'organisation de la foire à l'oignon)
⇒ Les Restos du Cœur	1 000,00 €
⇒ UNAPEI Pézenas	300,00 €
⇒ Ligue contre le cancer	300,00 €

⇒ Les Chasseurs réunis	700,00 €
⇒ Foyer Rural	700,00 €
⇒ SAL	400,00 €
⇒ LEZITRAIL	250,00 €

Il est également proposé au Conseil de valider le principe d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à une association pour l'organisation d'un événement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. Participation pour les voyages des élèves du primaire, des collégiens et lycéens

Depuis 2010, le Conseil Municipal attribue une aide forfaitaire de 70 € aux élèves de collège ou de lycée, par séjour effectué (dans la limite d'un voyage par année scolaire et par enfant).

En conséquence, il est proposé de reconduire cette aide pour l'année scolaire 2016-2017.

D'autre part, concernant les écoliers du primaire scolarisés à Lézignan la Cèbe, pour l'année scolaire 2015-2016, le conseil municipal avait décidé de participer à hauteur de 1 784 €. Pour l'année 2016-2017, il est proposé de participer à hauteur de 1 500 € pour le voyage prévu au printemps 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10. Participation Centre de Loisirs de Pézenas – Convention 2017

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire la convention avec la Ville de Pézenas pour l'accueil des jeunes Lézignanais au centre de loisirs, selon les conditions proposées (tarifs inchangés par rapport à 2016) :

- 3,90 € la demi-journée
- 7,80 € la journée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11. Observatoire fiscal – convention avec la CAHM

Par courrier reçu le 18 janvier 2017, la CAHM a adressé à la Commune une proposition de convention cadre pour assurer la prestation de l'observatoire fiscal à l'échelle intercommunale.

L'objectif de cet observatoire est d'optimiser les ressources fiscales directes locales (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) et de préserver l'égalité de traitement des contribuables. La CAHM dispose aujourd'hui d'un service compétent et souhaite le mutualiser avec les communes.

Coût estimatif de la prestation:

- 220 € / journée, dont 80€ pris en charge par la CAHM (35%)
 - Reste à charge de la commune : 140 € / journée
 - Estimation pour 20 jours : 2 800 €.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal de valider le projet de convention cadre de coopération avec la CAHM pour la prestation de l'observatoire fiscal et d'autoriser M. le Maire à la signer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. Lotissement du City stade – Compromis de vente

M. le Maire rappelle à son conseil ses délibérations du 16 janvier 2017, par lesquelles il a été décidé de procéder à la désaffectation, au déclassement et à la division parcellaire préalable à la viabilisation de la parcelle C 1050, qui accueille aujourd'hui l'ancien tennis et le City stade. Ce terrain, une fois réalisés les travaux d'aménagement, accueillera 3 lots.

Il est proposé à présent au conseil d'autoriser M. le Maire à signer un compromis de vente avec un acquéreur potentiel au prix proposé pour le lot n°2 de 480 m² soit 86 400 € TTC (180 € / m²) : M. et Mme Mustapha BOURHALEB.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13. Cession de terrain – parcelle C328 à la SCI PFB

M. le Maire expose à son conseil que la parcelle C328, d'une contenance cadastrale de 11,40 m², constitue une enclave dans un terrain privé (parcelle C 329), propriété de la SCI PFB. Cette parcelle accueillait un compteur d'eau, qui a été déplacé en 2016 sur la voie publique. Etant donné que cette parcelle ne présente plus aucun intérêt pour la Commune, et qu'elle permettra au propriétaire riverain de mieux aménager les abords de sa propriété (L'Auberge), il est proposé de la lui céder, conformément à l'avis du service des Domaines reçu le 15 novembre 2016, pour un montant de 440 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14. Projet de centrale photovoltaïque – division parcellaire et bail emphytéotique

M. le Maire rappelle à son conseil ses principales délibérations concernant le projet photovoltaïques du plateau de l'Arnet : et explique que la procédure réglementaire arrivant à son terme, les travaux vont commencer prochainement.

Au préalable, la parcelle A19 (18,22 ha) doit être modifiée pour être adaptée aux limites de clôture du futur parc photovoltaïque, soit environ 10,35 ha. M. le Maire propose donc à son conseil de valider le projet de division parcellaire tel qu'énoncé, conformément au plan de géomètre.

Après délibération, le Conseil municipal décide de valider le projet de division parcellaire et d'autoriser le maire à l'exécuter.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de bail emphytéotique avec la SAS Centrale photovoltaïque du plateau de l'Arnet, pour un montant de 2 500 € à l'hectare, conformément au dernier avenant à la promesse de bail ;
- et d'autoriser M. le Maire à signer le bail, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

15. Instauration du droit de préemption urbain suite à l'entrée en vigueur du PLU

Considérant l'approbation du PLU le 16 janvier 2017 et son entrée en vigueur le 18 février 2017, il est proposé au conseil d'instaurer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U (urbanisées) et AU (à urbaniser) ainsi que sur les zones N autour de la station d'épuration et aux abords du captage d'eau potable de Bédillières (périmètre de protection rapproché) - voir plan annexé à la délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

16. Liste des marchés conclus en 2016

L'article 133 du Code des marchés publics énonce que le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

M. le Maire informe donc son Conseil de la liste des marchés publics passés en 2016 :

- 05/01/2016 Marché de travaux : Amélioration collecte eaux usées par déconnexion des eaux pluviales – Prolongement du réseau pluvial pour raccordement sur ovoïde du Caval-Ferrant d'un montant de 21 986,00 € HT attribué à l'entreprise ROUVIER de Lodève (34).
- 18/01/2016 Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité mairie, d'un montant de 7 200,00 € HT attribué à Jessica CRUZ de Lézignan la Cèbe.
- 18/01/2016 Marchés d'Etudes préalables pour le projet d'extension de la STEP :
 - Mission géotechnique d'un montant de 9 981,00 € HT attribué à l'entreprise FONDASOL de Montpellier (34)

- Mission CSPS d'un montant de 1 333,00 € HT attribué à l'entreprise MEUNIER de Creissan (34)
- Mission contrôle technique d'un montant de 2 585,00 € HT attribué à l'entreprise QUALICONSULT de Montpellier (34)
- 17/02/2016 Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'étude de faisabilité :
 - Création d'un lotissement communal
 - Déplacement terrain multisport
 - Réhabilitation de la voie ferrée en voie verte
 d'un montant total de 4 500,00 € HT attribué au cabinet CETUR Ingénierie de Béziers (34)
- 12/04/2016 Marché d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage - Etudes préalables du secteur de la Pinède :
 - Mission d'accompagnement d'un montant de 4 900,00 € HT attribué à Hérault Aménagement de Montpellier (34)
 - Mission d'actualisation et élaboration d'une esquisse d'aménagement d'un montant de 10 200,00 € HT attribué au bureau BETU de Béziers (34)
- 08/07/2016 Marché pour la fourniture de repas au restaurant scolaire d'un montant de 2,78 € HT par repas attribué à l'entreprise SUD EST TRAITEUR au Crès (34)
- 28/10/2016 Marché de travaux pour la mise en accessibilité de la Mairie :
 - Lot Gros œuvre/Démolition d'un montant de 38 067,00 € HT attribué à l'entreprise SLC de Valras Plage (34)
 - Lot Climatisation d'un montant de 4 126,02 € HT attribué à l'entreprise COULON d'Aspiran (34)
 - Lot Electricité attribué à l'entreprise COULON d'Aspiran (34) :
 - RDC d'un montant de 4 261,69 € HT
 - Etage d'un montant de 2 130,00 € HT
 - Eclairage façade d'un montant de 2 547,57 € HT
 - Lot Plomberie attribué à l'entreprise HERNANDEZ de Cazouls d'Hérault (34)
 - d'un montant de 3 101,00 € HT
 - Fontaine à eau d'un montant de 904,00 € HT
 - Lot Installation d'un élévateur vertical d'un montant de 13 294,00 € HT attribué à l'entreprise ABRIAL ACCES ETAGES d'Aussillon (81)
 - Lot Plaquage attribué à l'entreprise JTP de Paulhan (34)
 - Cloisons RDC d'un montant de 8 185,45 € HT
 - Doublage placo RDC d'un montant de 7 711,00 € HT
 - Isolation hall et accueil RDC d'un montant de 2 150,00 € HT
 - Lot carrelage d'un montant de 4 720,00 € HT attribué à RAVOISIER Frédéric de Lézignan la Cèbe (34)
 - Lot Menuiseries attribué à l'entreprise ACB de Fleury d'Aude
 - RDC d'un montant de 20 398,67 € HT
 - Volet roulant RDC d'un montant de 1 992,63 € HT
 - Lot Informatique d'un montant de 4 300,00 € HT attribué à l'entreprise ALFACOM de Frontignan (34)
 - Lot Peinture attribué à l'entreprise OTTAVI de Magalas (34)
 - RDC d'un montant de 3 483,81 € HT
 - Etage d'un montant de 4 057,75 € HT
 - Revêtement de sol d'un montant de 3 000,00 € HT
 - Ravalement façade principale d'un montant de 5 180,00 € HT
- 24/11/2016 Marché pour la vérification périodique annuelle des éclairages publics d'un montant de 2 095,00 € HT attribué à l'entreprise QUALI-CONSULT de Montpellier (34)
- 20/12/2016 Marché pour la maintenance et l'entretien de l'Eclairage Public d'un montant de 10 270,00 HT attribué à l'entreprise SANCHIS de Pézenas (34)

- 20/12/2016 Marché de Maîtrise d'œuvre attribué au Cabinet CETUR Ingénierie de Béziers (34) :
 - Création d'un lotissement communal pour un montant de 5 277,25 € HT
 - Déplacement du terrain multisport pour un montant de 3 787,52 € HT
 - Réhabilitation voie ferrée en voie verte pour un montant de 3 227,84 € HT

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

17. Questions diverses

- Avancement des travaux de la mairie : les travaux se déroulent bien et doivent se terminer avant la fin avril.

Fait à Lézignan-la-Cèbe,

Le 21/03/2017